

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JACQUES BERTILLON

Statistique des médecins étrangers vivant à Paris (1891)

Journal de la société statistique de Paris, tome 37 (1896), p. 307-313

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1896__37__307_0

© Société de statistique de Paris, 1896, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

III.

STATISTIQUE DES MÉDECINS ÉTRANGERS VIVANT A PARIS (1891) [1].

I. RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

Le recensement de 1891 a compté à Paris :

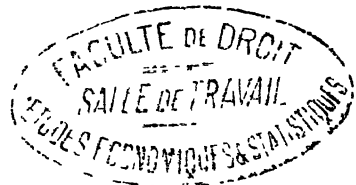


TABLEAU I.

Médecins, docteurs et officiers de santé.

Français.	2 401
Étrangers	521
	<hr/>
	2 922 (2)

C'est-à-dire que pour 100 médecins français, il y en a, à Paris, 22 étrangers. Il n'y a pas de profession où la concurrence étrangère se fasse aussi vivement sentir. Il en est de même des dentistes et autres professions avoisinant la médecine.

TABLEAU II.

Dentistes (non médecins), pédicures, masseurs, ventouseurs.

Français	793
Étrangers	164
	<hr/>
	957

Ces chiffres ont le même sens que les précédents : pour 100 dentistes français, il y en a 21 étrangers.

Voici les mêmes chiffres avec un peu plus de détails :

TABLEAU III.

Nombre des médecins recensés à Paris en 1891.

	NOMBRE TOTAL (FRANÇAIS et étrangers).			FRANÇAIS.			ÉTRANGERS								POUR 100 méde- cins français, combien de médecins étrangers.
	Masc.	Fem.	Total.	Masc.	Fem.	Total.	PAR SEXE			PARMI EUX SONT .					
							Masc.	Fém.	Total.	Alle.	Belges.	Italiens	Suisses.		
Médecins, docteurs et officiers de santé.	2 880	42	2 922	2 375	26	2 401	505	16	521	20	26	20	39	22	
Dentistes (non médecins), pedi- cures, etc.	805	152	957	658	135	793	147	17	164	7	19	6	24	21	

(1) Communication faite à la Société de statistique de Paris dans la séance du 19 février 1896.

(2) Ce chiffre est plus élevé que celui qui est donné pour les médecins qui exercent (patentes, préfecture de police, etc.). Il dépasse même celui qui est donné par les annuaires et notamment par celui de Rosenwald. Il est plus complet. Le recensement atteint tout le monde, ce qui est le seul moyen de n'oublier personne.

Les chiffres les plus intéressants de ce tableau sont ceux en italiques. Ils montrent que près d'un cinquième des médecins qui exercent à Paris sont des étrangers.

Nous avons distingué les quatre nationalités les plus représentées à Paris. Pour les autres professions, cette distinction est suffisante. En ce qui concerne les médecins, elle ne l'est pas. Il y a 416 médecins qui appartiennent à d'autres nationalités.

Le tableau suivant, qui distingue l'âge des médecins français et étrangers, montre que le mal est plus grave encore que ne l'indiquent les chiffres ci-dessus et qu'il tend à s'aggraver. Il montre, en effet, que la proportion des étrangers est d'autant plus élevée que l'on considère un groupe d'âges plus jeune.

TABLEAU IV.

Nombre des médecins recensés à Paris.

Ages.	Français.	Étrangers.	Pour 100 Français combien d'étrangers.
—	—	—	—
20 à 39 ans	1 082	388	36
40 à 59 —	961	106	11
60 ans et plus	358	27	7
	<u>2 401</u>	<u>521</u>	<u>22</u>

Ainsi, la proportion des médecins étrangers à Paris est considérable, on peut même dire anormale, et cette proportion paraît tendre à s'accroître.

Nous verrons tout à l'heure qu'il convient d'atténuer un peu (mais très peu) cette conclusion, mais, auparavant, il convient de justifier nos chiffres de quelques objections qu'on pourrait leur adresser.

Les chiffres sur lesquels nous nous appuyons résultent du recensement de 1891. Ils sont donc plus élevés (cela est la règle générale) que ceux que fournit tout autre moyen d'information. Par exemple, les contributions directes n'ont trouvé, dans le département de la Seine, en 1891, que 2 142 docteurs en médecine patentés + 19 docteurs en chirurgie (?) + 18 officiers de santé, au total, 2 179 médecins, tandis que le recensement en trouve 2 922 + 420 dans la banlieue (1) = 3 342. Mais le recensement compte aussi les médecins qui n'exercent pas, les médecins militaires, etc.

Il n'y a que 585 dentistes patentés + 27 pédicures et + 4 manicures, au total 616, tandis que le recensement trouve 957 dentistes, pédicures, etc...

L'*Annuaire médical* de Rosenwald trouve, en 1895 (2), à Paris, 2 637 docteurs (les patentes seulement 2 161 dans la Seine) et 67 officiers de santé (les patentes seulement 18). Au total, 2 704 médecins (au lieu de 2 922 que trouve le recensement).

La préfecture de police trouve des chiffres moindres encore. En 1893, à Paris seulement, 1 962 docteurs et 110 officiers de santé, au total, 2 072 médecins (les patentes, 2 179).

Cela tient, comme nous le disions plus haut, à ce que le recensement est la seule enquête qui atteigne *tout le monde*.

(1) Les vétérinaires de la banlieue sont compris dans ce chiffre.

(2) Celui de 1890 est visiblement incomplet; il ne trouve que 1 883 docteurs et 13 officiers de santé.

Il est intéressant de voir dans quels arrondissements il y a surtout discordance entre les résultats du recensement et ceux de l'*Annuaire* de Rosenwald. Cette discordance n'est considérable que pour le 5^e arrondissement (le recensement y trouve 217 médecins de plus que Rosenwald) et le 6^e arrondissement (différence en plus, 41).

Les autres arrondissements présentent des différences moindres.

Si le 5^e et le 6^e arrondissements présentent tant de docteurs qui ne sont pas inscrits dans les *Annuaire*s, cela tient probablement à ce qu'il s'agit de médecins qui habitent ces quartiers simplement pour y prolonger leurs études. Nous verrons que, parmi eux, beaucoup sont étrangers.

II. RÉPARTITION DES MÉDECINS ÉTRANGERS PAR ARRONDISSEMENT.

Cette donnée est intéressante parce qu'elle montre à quelle classe de la population s'adressent plus particulièrement les médecins étrangers.

Voici les chiffres :

TABLEAU V.

Arrondissements.	Nombre des médecins (doct. et off. de santé) étrangers du sexe		Leur nationalité .				
	masculin.	féminin.	Allemands.	Belges.	Italiens.	Suisses.	Autres nationalités.
—	—	—	—	—	—	—	—
1 ^{er}	31	»	1	3	1	4	22
2 ^e	15	1	2	1	1	2	10
3 ^e	5	»	»	»	»	3	2
4 ^e	1	»	»	»	»	»	1
5 ^e	172	2	3	2	2	8	159
6 ^e	68	4	6	11	3	9	43
7 ^e	11	»	»	»	»	1	10
8 ^e	66	2	3	2	1	1	61
9 ^e	52	1	3	2	4	5	39
10 ^e	12	»	1	4	»	»	7
11 ^e	6	2	»	»	»	»	8
12 ^e	4	»	»	»	1	»	3
13 ^e	5	2	1	»	2	»	4
14 ^e	8	»	»	»	1	2	5
15 ^e	9	»	»	»	2	1	6
16 ^e	20	2	»	»	1	2	19
17 ^e	16	»	»	1	»	1	14
18 ^e	1	»	»	»	»	»	1
19 ^e	2	»	»	»	»	»	2
20 ^e	1	»	»	»	1	»	»
	505	16	20	26	20	39	416

521

Nous reviendrons sur les chiffres du 5^e et du 6^e arrondissement.

Ces deux arrondissements mis à part, on voit que les étrangers sont fixés dans les arrondissements les plus riches de la capitale : le Louvre, l'Élysée, l'Opéra,

Passy les contiennent presque tous, tandis qu'ils abandonnent aux médecins français les quartiers excentriques, tels que Montmartre et Ménilmontant. En résumé, on trouve 229 médecins étrangers dans les huit arrondissements les plus riches de Paris (1^{er}, 2^e, 7^e, 8^e, 9^e, 10^e, 16^e, 17^e) et seulement 46 dans les dix arrondissements les plus pauvres.

Les chiffres qui concernent le 5^e et le 6^e arrondissement ne paraissent pas représenter des médecins praticiens, mais, comme nous l'avons dit plus haut, des jeunes hommes qui habitent le quartier Latin pour y poursuivre leurs études.

Voici l'âge des médecins étrangers habitant ces deux arrondissements :

TABLEAU VI.

Age des médecins étrangers habitant le quartier Latin.

	5 ^e arrondissement.	6 ^e arrondissement	Total.
De 20 à 39 ans.	166 (1)	54	220
De 40 à 59 —	7	16 (2)	23
De 60 à ∞.	1	2	3
	174	72	246

On ne peut guère assimiler les 26 médecins étrangers âgés de plus de 40 ans à des étudiants, mais l'assimilation est probable pour *une partie* des 220 autres et on peut être conduit à les déduire des 521 médecins étrangers que nous avons notés comme faisant concurrence aux médecins français à Paris.

Mais pour que cette déduction fût légitime, il faudrait faire une déduction du même genre pour les médecins français qui, après leur thèse, restent quelque temps à Paris pour achever leurs études. Il est bien difficile d'évaluer leur nombre sans tomber dans la fantaisie. Cette déduction elle-même ne suffirait pas. Il faudrait aussi déduire les médecins militaires, ceux qui n'exercent pas, etc. C'est un calcul dans lequel je ne m'engagerai pas.

Je veux pourtant prouver que la présence d'un certain nombre de *docteurs-étudiants* français et étrangers dans le quartier Latin atténue peut-être les conclusions ci-dessus formulées, mais ne les infirme pas.

Admettons que les $\frac{3}{4}$ des docteurs étrangers de moins de 40 ans habitant le 5^e et le 6^e arrondissement soient des docteurs-étudiants et abaissons arbitrairement à la moitié seulement cette proportion pour les médecins français de moins de 40 ans habitant ces mêmes arrondissements, nous trouverions, pour Paris, 16 médecins étrangers pour 100 médecins français (docteurs-étudiants exclus de part et d'autre), ce qui indique une concurrence étrangère très ardente, surtout étant donné qu'elle s'exerce dans les quartiers les plus riches de Paris.

Et même en admettant les chiffres arbitraires ci-dessus, il serait vrai de dire que le mal va en s'aggravant et que les médecins étrangers fixés à Paris sont plus jeunes que les médecins français. En effet, le tableau IV deviendra le suivant.

(1) Dont 2 femmes médecins.

(2) Dont 4 femmes médecins.

TABLEAU VII.

Nombre des médecins de Paris (sexe masculin seulement)

[*les docteurs-étudiants étant arbitrairement exclus.*]

Age.	Français.	Étrangers.	Pour 100 Français, combien d'étrangers.
—	—	—	—
De 20 à 39 ans	987	223	23
De 40 à 59 —	961	106	11
60 ans et plus	358	27	7
	<u>2 306</u>	<u>356</u>	<u>15,5</u>

Ainsi, même en admettant ces calculs, un peu fantaisistes, nos conclusions subsisteraient, quoique un peu affaiblies.

III. CHARGES DE FAMILLE DES MÉDECINS SELON LEUR NATIONALITÉ.

L'âge plus jeune des médecins étrangers explique sans doute que leurs charges de famille soient plus légères que celles des médecins français.

Le tableau suivant indique le nombre de personnes françaises et de personnes étrangères sans moyen d'existence propre, et vivant à la charge d'un médecin, *en qualité de membre de sa famille.*

TABLEAU VIII.

	Moins de 20 ans.		De 20 à 39 ans.		De 40 à 59 ans.		De 60 ans et plus.		Total.	
	Masculin.	Féminin.	Masculin.	Féminin.	Masculin.	Féminin.	Masculin.	Féminin.	Masculin.	Féminin.
Français .	839	837	81	1 033	8	507	14	158	942	2 535
Étrangers .	50	60	11	100	—	40	—	12	61	212
Total. .	<u>889</u>	<u>897</u>	<u>92</u>	<u>1 133</u>	<u>8</u>	<u>547</u>	<u>14</u>	<u>170</u>	<u>1 003</u>	<u>2 747</u>

On peut admettre que les médecins sont de la même nationalité que les personnes de leur famille qui vivent à leur charge.

Ce postulat admis, on arrive aux calculs suivants :

TABLEAU IX.

100 médecins français subviennent aux besoins de	70 enfants et jeunes gens de moins de 20 ans.
—	71 femmes de plus de 20 ans.
—	4 hommes
Total.	145 membres de leur famille.

Tandis que 100 médecins étrangers subviennent aux besoins de	21 enfants et jeunes gens de moins de 20 ans
—	29 femmes de plus de 20 ans.
—	2 hommes
Total.	52 membres de leur famille.

Il convient d'ajouter que ces chiffres sont tous au-dessous de la vérité, car les lycéens internes, les militaires, les étudiants, et naturellement aussi les personnes vivant hors de Paris n'y sont pas compris.

Enfin, la nationalité des femmes et celle des enfants est souvent donnée, par les gens du peuple, sans exactitude. On peut espérer pourtant qu'un médecin est le plus souvent capable de dire quelle est la nationalité de sa femme et celle de ses enfants.

Mais, les docteurs-étudiants, dont nous parlons plus haut, n'ont presque pas de charge de famille et vicient un peu les chiffres qui précèdent. Excluons donc complètement du calcul tous les médecins qui habitent le 5^e et le 6^e arrondissement et nous arrivons aux chiffres suivants :

TABLEAU X.

100 médecins subviennent aux besoins de :

Français.	Etrangers.
67	37 enfants et jeunes gens de moins de 20 ans.
71	50 femmes de plus de 20 ans.
4	4 hommes et vieillards.
<hr/> 142	<hr/> 91 membres de leur famille (total).

On voit que, ici encore, nos conclusions sont (après exclusion des docteurs-étudiants) atténuées, mais que, néanmoins, elles subsistent.

CONCLUSIONS GÉNÉRALES.

1. — Il n'y a pas, à Paris, de profession où la concurrence étrangère se fasse sentir aussi vivement que la profession médicale (et professions avoisinantes : dentistes, etc., etc.).

2. — La génération nouvelle souffrira de ce mal plus que les générations précédentes, ce qu'indique l'âge des médecins étrangers.

3. — Les médecins étrangers habitent presque exclusivement les quartiers les plus riches de la ville. Leur clientèle est donc particulièrement riche.

4. — Les charges de famille des médecins étrangers paraissent moindres que celles des médecins français.

5. — Les médecins étrangers appartiennent à des nationalités très diverses, contrairement à ce qui arrive pour un grand nombre de professions.

6. — Les médecins étrangers profitent d'un véritable privilège aux dépens des médecins français. Dispensés de baccalauréats sérieux, ils acquièrent non seulement un *titre* (ce qui n'a pas d'inconvénients), mais des *droits* achetés par bien moins d'efforts que ceux des médecins français.

Ces droits, nous avons vu plus haut avec quels succès croissant ils en usent au détriment de nos compatriotes.

Assurément, il est bon que de nombreux étudiants étrangers viennent suivre les cours de notre Faculté.

De leur séjour en France, ils remportent généralement un souvenir reconnaissant. Le prestige de la France ne peut qu'y gagner. On doit donc ne les entraver nullement dans leurs études et leur accorder même quelques facilités. Mais il ne doit être question que de faciliter leurs études et l'obtention d'un diplôme qui justifie leurs efforts et nullement de leur donner, par privilège, des droits qu'on refuse aux Français. S'ils veulent avoir le droit d'exercer dans notre pays, il faut qu'ils l'acquièrent par les épreuves mêmes auxquelles sont soumis nos compatriotes. L'état actuel, qui leur accorde les mêmes droits qu'aux Français sans les soumettre aux mêmes charges, est illogique et ils en profitent à nos dépens.

D^r Jacques BERTILLON.